



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ANNEMASSE-LES-VOIRONS (Département de la Haute-Savoie)

Audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express

Exercices 2017 et suivants

Synthèse
Décembre 2023

AVERTISSEMENT

Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, délibérées le 15 septembre 2023.

Seul le rapport engage la chambre.

SYNTHÈSE

La communauté d'Agglomération d'Annemasse-Les-Voirons (Annemasse Agglo) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) situé dans le département de Haute-Savoie, frontalier avec la Suisse.

Annemasse Agglo compte 92 023 habitants (densité de 1 177 hab/ km²) pour une superficie de 78,2 km². Avec 36 978 habitants, Annemasse est la ville-centre.

Du fait de la proximité de Genève, qui concentre les deux-tiers des emplois de l'agglomération franco-suisse mais seulement un quart des logements, et de l'accroissement du nombre de travailleurs frontaliers, les besoins de mobilité au sein du Genevois constituent un enjeu croissant. Le Grand Genève constitue désormais la deuxième métropole de la région Auvergne-Rhône-Alpes après Lyon et la deuxième force économique de Suisse, après Zurich.

Carte n° 1 : Le territoire du Grand Genève :



La croissance démographique de Annemasse Agglo est très forte. En un peu plus de 30 ans, la population a augmenté de 40 %. La moitié des actifs du territoire de l'agglomération sont des travailleurs frontaliers.

Une compétence mobilité très investie

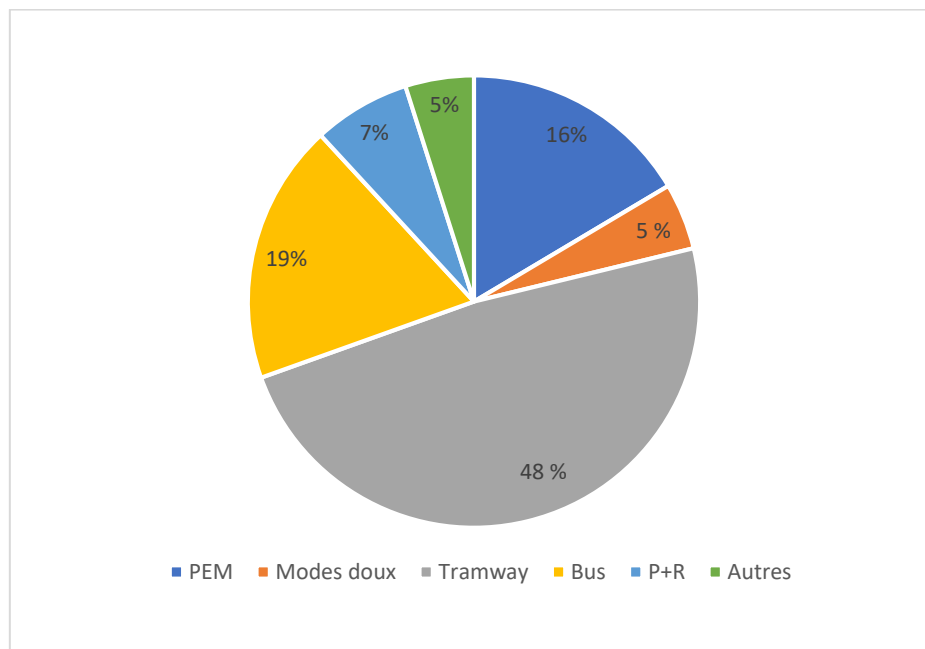
Annemasse Agglo détient depuis 2008 la compétence « organisation de la mobilité », qui est une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération. La compétence d'AOM comprend notamment l'organisation des services de transport public réguliers et « à la demande », l'organisation de transports scolaires, l'organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur, ou encore l'organisation de services relatifs aux mobilités actives.

Aux termes de ses statuts, Annemasse Agglo est aussi compétente pour la mise en œuvre des projets de modes doux de transport et l'aménagement des parkings relais. Ces différentes

compétences lui permettent d'intervenir dans l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux.

L'agglomération a particulièrement investi dans la mobilité. Entre 2017 et 2021, elle a réalisé plus de 126 M€ d'investissement.

Figure 1 : Répartition des dépenses d'investissement mobilité par nature entre 2017 et 2021



Annemasse Agglo a transféré une partie de sa compétence mobilité au Pôle métropolitain du Genevois français pour le soutien et l'exploitation de services d'autopartage et de covoiturage.

Outre le fait que la compétence d'AOM ne peut être partagée juridiquement, une telle organisation ne peut qu'être défavorable à la cohérence d'ensemble de la mobilité au sein du Genevois français. La question est donc posée à tous les EPCI du Genevois français de transférer au seul Pôle métropolitain la compétence mobilité.

De nombreuses mesures d'accompagnement

Dans le cadre d'un contrôle commun avec la Cour des comptes de la République et canton de Genève et de la Cour des comptes du canton de Vaud, une étude qualitative du degré de réalisation des 17 mesures d'accompagnement à la mobilité du territoire d'Annemasse Agglo a été réalisée par la Chambre régionale des comptes.

Parmi ces mesures, quatre sont importantes, représentant 80 % du coût de l'ensemble des mesures (109 M€ sur 141 M€). Elles sont actuellement toutes en service.

Tableau n° 1 : Quatre principales mesures d'accompagnement

Intitulé de la mesure	Objet
Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA (Annemasse)	Rabattement et compléments de réseau transport en commun (TC)
Aménagement axe BHNS perpendiculaire au tram dans l'agglomération	Rabattement et compléments de réseau TC

annemassienne (rabattement sur RER et tram)	
Extension de l'axe tram entre Moillesulaz et le centre d'Annemasse	Rabattement et compléments de réseau TC
Construction du PEM de la gare d'Annemasse	Pôle d'échange multimodal (PEM)

Les principaux financeurs de ces quatre mesures sont Annemasse Agglo, le département de Haute-Savoie et la confédération helvétique. Les dépassements de coûts sont globalement très limités mais les retards de mis en œuvre vont de 14 à 84 mois.

Les études montrent que l'effort d'investissement d'Annemasse Agglo a eu un effet important sur l'évolution de la mobilité. Les mesures d'accompagnement du Léman Express mises en service se sont accompagnées d'une progression de la fréquentation des transports en commun et de l'utilisation des modes doux. Les mesures annoncées sont de nature à répondre aux attentes des habitants de l'agglomération.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Mettre en conformité avec la loi l'exercice de la compétence AOM.



Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

124-126 boulevard Vivier Merle

CS 23624

69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>